

**RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL
à l'appui des comptes 2025
(1^{er} avril 2026)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En exécution des dispositions légales et réglementaires, nous vous soumettons notre rapport à l'appui de la gestion et des comptes 2025.

► INTRODUCTION

Alors que le budget de fonctionnement prévoyait un excédent de charges de 1.4 million de francs, l'exercice 2025 se termine avec un bénéfice de 0.5 million, soit une amélioration de 1.9 million de francs.

Le Conseil communal est très heureux de poursuivre la tendance bénéficiaire entamée en 2024, même s'il reste prudent quant à l'évolution des finances communales dans le contexte économique et géopolitique actuel.

La bonne tenue des recettes fiscales dans leur ensemble, comparable au niveau atteint en 2024, a permis d'atteindre ce bon résultat.

Le bénéfice dégagé permet de proposer, dans une perspective d'allègement de charges futures, d'alimenter un préfinancement existant, à savoir celui pour les mesures à réaliser dans le cadre du Plan Directeur Partiel des Mobilités (PDPM).

Le montant de l'autofinancement est positif à hauteur de 4.6 millions de francs, en retrait par rapport à 2024 (8.1 millions), et des investissements bruts totaux ont été réalisés à hauteur de 6.7 millions de francs. Le niveau d'endettement brut a augmenté de 1.1 million, passant de 145.3 millions à 146.4 millions de francs.

De manière synthétique, le tableau ci-après présente les principales variations constatées par rapport à la prévision budgétaire. Chacun des postes identifiés fera l'objet de commentaires plus détaillés dans la suite du présent rapport.

Identification des écarts budget / comptes

Déficit budget 2025	1 446 349.00
dégradation [+] / amélioration [-] identifiées	-1 974 329.88
<i>Revenus fiscaux</i>	-5 621 000.00
<i>Charge d'amortissement</i>	-259 200.00
<i>Subvention déplacement buvette Ticino</i>	-200 000.00
<i>Intérêts passifs</i>	-101 100.00
<i>Pertes débiteurs impôt pers. physiques</i>	263 300.00
<i>Provision sur vacances enseignants</i>	287 700.00
<i>Charges de personnel administratif</i>	332 600.00
<i>Provision Coopérative Savoir-faire Le Locle</i>	500 000.00
<i>Alimentation réserve préfin. PDPM</i>	600 000.00
<i>Augmentation de la facture sociale</i>	639 500.00
<i>Réévaluation du patrimoine financier</i>	900 000.00
<i>Pas d'équilibre MHL via réserve BO</i>	1 070 300.00
<i>Solde de divers facteurs</i>	-386 429.88
Bénéfice comptes 2025	-527 980.88

Ce résultat bénéficiaire qui perdure est encourageant. Par rapport aux comptes 2024, l'impôt global diminue de l'ordre de 0.2 million, surtout en raison du recul de l'impôt sur le revenu des frontaliers de 1.8 million. La progression est en revanche marquée pour l'impôt des personnes morales (+0.8 million) et des personnes physiques (+0.8 million). Ces aspects sont examinés plus en détail dans la suite du présent rapport, dans le chapitre consacré aux recettes fiscales.

Le volet des charges d'exploitation connaît une évolution notable, avec notamment des charges de personnel supérieures au budget de 0.6 million et des charges de biens, services et marchandises en hausse de 0.5 million. Cette dernière progression s'explique par le provisionnement du prêt de Fr. 500'000.- consenti à la Société coopérative Savoir-Faire Le Locle suite à sa mise en faillite. Les charges de transferts sont légèrement supérieures au budget (+0.2 million). Ces éléments seront développés dans la partie consacrée aux commentaires détaillés.

Avec un niveau d'inflation de 0.2% de 2024 à 2025, la période inflationniste semblait derrière. Cependant, la situation géopolitique actuelle avec en corollaire la progression importante des charges d'énergie laisse entrevoir un possible retour de l'inflation si la situation devait perdurer.

Les taux d'intérêts, après une forte hausse en 2022, ont retrouvé des niveaux plus raisonnables depuis 2023. Ici aussi, un retour de l'inflation pourrait renverser rapidement cette tendance.

Le Conseil communal relève toujours le bon niveau de la fortune de la Ville, avec 70.1 millions de francs à fin 2025. Elle constitue, avec la réserve de politique conjoncturelle de 10 millions de francs, des bases solides pour l'avenir. Néanmoins, avec l'augmentation inévitable de l'endettement liée à la réalisation de deux investissements d'importance (nouvelle STEP et requalification de la piscine), l'objectif prioritaire à court moyen-terme est d'atteindre une stabilisation, voire une diminution, du niveau d'endettement.

Les prochaines années seront déterminantes pour participer à l'amélioration de la santé financière de notre commune. La bonne tenue des recettes fiscales est un signe encourageant, mais la rapide dégradation conjoncturelle et le contexte géopolitique obligent à rester vigilant sur l'état des finances communales. La maîtrise du déficit, ou le maintien du bénéfice, reste donc une priorité pour le Conseil communal. A moyen et long terme, l'attractivité sera améliorée avec le tunnel d'évitement de la Ville du Locle et la ligne ferroviaire directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle.

Les investissements bruts du patrimoine administratif pour 2025 se montent à 6.5 millions et les investissements nets à 5.7 millions de francs. Le budget prévoyait un montant total des investissements bruts à hauteur de 11.8 millions, portant à 55.1% le taux de réalisation des investissements prévus. Ce taux, d'ordinaire compris dans une fourchette de 70% à 80%, reflète la difficulté de réalisation des investissements prévus, vraisemblablement en raison des ressources humaines à disposition mais également en raison du report de certains gros investissements.

La capacité d'autofinancement, correspondant au résultat de l'exercice auquel s'ajoutent les amortissements du patrimoine administratif et les corrections en fonction des attributions ou prélèvements aux réserves et financements spéciaux, est positive à hauteur de 4.6 millions de francs. Elle était de 8.1 millions en 2024. Le degré d'autofinancement atteint 79.6%.

En lien direct avec la capacité d'autofinancement, le niveau de la dette brute à moyen et long terme se monte au 31.12.2025 à 146.4 millions. Ce solde représente une augmentation de 1.1 million de francs par rapport à l'année précédente.

Enfin, la fortune passe de 69.6 millions au 01.01.2025 à 70.1 millions au 31.12.2025, soit une augmentation de 0.5 million de francs correspondant au résultat de l'exercice.

La suite du présent rapport reprend l'ensemble de l'évolution des charges et des revenus de manière détaillée.

► CHARGES DE PERSONNEL

30 Charges de personnel		Comptes 2025	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
300	Autorités et commissions	648 578	644 800	+0.6%	911 100
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	20 899 331	20 656 730	+1.2%	20 513 669
302	Salaires des enseignants	12 690 044	12 445 800	+2.0%	12 192 701
304	Allocations	441 598	392 780	+12.4%	444 119
305	Cotisations patronales	7 451 793	7 463 420	-0.2%	7 345 597
306	Prestations de l'employeur	105 515	1 800	+5761.9%	-84 174
309	Autres charges de personnel	283 287	331 932	-14.7%	222 057
Total		42 520 146	41 937 262	+1.4%	41 545 069

Le total des salaires bruts (natures 300, 301 et 302) s'élève à Fr. 34'237'953.- pour un budget 2025 de Fr. 33'747'330.- alors que les comptes 2024 présentaient un total de Fr. 33'617'470.-.

Les salaires du personnel administratif et d'exploitation (301) s'élèvent à Fr. 20'899'331.- pour un budget de Fr. 20'656'730.-.

L'augmentation de la masse salariale constatée en 2025 par rapport au budget s'élève à Fr. 242'601.-. Cet écart s'explique principalement par plusieurs facteurs cumulés.

D'une part, un volume plus élevé d'absences pour cause de maladie a nécessité le recours à des remplacements. Malgré une compensation partielle par les allocations pour perte de gain, le coût net de ces remplacements est estimé à Fr. 120'000.-.

D'autre part, des engagements non prévus au budget ont été réalisés en cours d'année, notamment pour des postes d'assistant-e-s socio-éducatifs au cercle scolaire dans le cadre de contrats communaux. Ces engagements représentent un coût supplémentaire estimé à Fr. 44'000.-.

Au total, ces éléments expliquent une charge additionnelle de Fr. 164'000.- sur l'écart constaté. Le solde s'explique notamment par l'évolution des effectifs entre 2024 et 2025, lesquels sont en augmentation.

En effet, le nombre d'équivalents plein temps (EPT) est passé, quant à lui, de 246.8 au 31.12.2024 à 251.76 au 31.12.2025 (y compris apprentie-s-stagiaires pour 26.15 EPT), soit une augmentation de 4.96 EPT. A noter que le nombre d'EPT pour les apprentie-s-stagiaires diminue de 0.2.

Au 1er janvier 2025, les salaires ont été indexés de 2.3 points d'inflation en appliquant l'indice des prix à la consommation de référence, soit celui de mai 2024. Les échelons automatiques ont été octroyés.

► BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		Comptes 2025	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
310	Charges de matériel et de marchandises	2 071 552	2 300 810	-10.0%	2 069 912
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	229 499	415 370	-44.7%	271 824
312	Alimentation et élimination	1 976 016	2 127 510	-7.1%	2 293 153
313	Prestations de services et honoraires	6 063 303	6 476 176	-6.4%	5 833 467
314	Travaux de gros entretien	944 072	1 107 505	-14.8%	1 007 321
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	422 682	523 715	-19.3%	465 370
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	920 835	928 106	-0.8%	906 056
317	Dédommagements	213 592	254 890	-16.2%	211 020
318	Réévaluations sur créances	1 328 229	548 191	+142.3%	882 959
319	Diverses charges d'exploitation	789 944	-235 930	-434.8%	527 701
Total		14 959 724	14 446 343	+3.6%	14 468 783

Les dépenses de biens, services et marchandises (BSM) sont supérieures au budget de 0.5 million. Cet écart est le même par rapport aux comptes 2024. Il s'explique par le provisionnement du prêt de Fr. 500'000.- à la Société coopérative Savoir-Faire Le Locle. Hormis cet élément ponctuel, l'évolution de ce poste de charges est stable après des années à la baisse. L'écart statistique prévu au budget à hauteur de -1 million de francs, afin de tenir compte d'un écart systématique entre les prévisions budgétaires et la réalité des comptes (voir le commentaire sur les diverses charges d'exploitation), est donc cette année surestimé de 0.5 million.

Les charges de matériel et de marchandises sont de Fr. 229'258.- en dessous du budget. Les écarts principaux par rapport au budget sont les suivants : le matériel d'exploitation et fournitures pour l'entretien des routes (Fr. -73'991.-), l'achat de carburant diesel (Fr. -22'673.-), la réalisation des imprimés et publications (Fr. -39'211.-, avec notamment la réduction de l'impression des agendas), l'achat de denrées alimentaires (Fr. -22'095.-), les frais de réception (Fr. -16'676.-) et les dépenses pour le matériel didactique au cercle scolaire (Fr. -22'936.-). En revanche, les dépenses pour du matériel médical pour la clinique dentaire et le centre d'orthophonie se sont inscrites en-dessus du budget (Fr. 21'446.-).

Les immobilisations ne pouvant être portées à l'actif consistent en l'achat de biens ayant une durée de vie sur plusieurs exercices, mais dont le montant ne justifie pas de les inscrire en tant qu'investissement (un seuil minimal de Fr. 10'000.- est appliqué). Le montant dans les comptes est inférieur au budget prévu (Fr. -185'871.-), avec notamment des dépenses moindres pour l'achat de machines et outils à la STEP (Fr. -101'061.-) et de meubles et appareils de bureau (Fr. -26'471.-). Le solde de la variation est réparti de manière assez uniforme sur l'ensemble des services.

La nature « alimentation et élimination » comprend les charges liées à l'énergie (chauffage, électricité et eau). Ce poste est inférieur au budget (Fr. -151'493.-) surtout en raison de la baisse des charges de chauffage (Fr. -148'044.-). Cela s'explique par un changement de pratique avec Viteos. Le système d'acomptes a été supprimé, remplacé uniquement par des décomptes effectifs. Les acomptes à cheval sur l'année 2024-2025 ont participé à baisser de manière « artificielle » les dépenses de chauffage 2025, puisqu'il n'y a pas eu d'acomptes 2025-2026 dans les comptes. Cet effet est unique.

Les dépenses consacrées aux prestations de services et honoraires sont inférieures au budget (Fr. -412'873.-) et supérieures aux comptes 2024 (Fr. +229'836.-). Dans le détail, le budget est surévalué sur plusieurs postes. Les principales variations à la baisse se trouve dans les prestations de tiers en particulier pour l'exploitation de

la STEP (Fr. -72'776.-), pour le déneigement (Fr. -79'410.-), pour l'exploitation des zones vertes (Fr. -46'183.-) et pour l'exploitation des vélos en libre-service (Fr. -26'892.-). Le coût d'évacuation des boues est également inférieur au budget (Fr. -87'505.-), de même que les honoraires d'exposition (Fr. -39'223.-), les coûts de transport d'élèves par des tiers (Fr. -34'423.-) et les dépenses consacrées aux projets d'établissement au cercle scolaire (Fr. -19'800.-). Concernant les mandats Viteos, celui pour la gestion de l'eau est inférieur au budget (Fr. -74'000.-), tandis que celui pour l'éclairage public est en hausse par rapport au budget (Fr. +55'161.-). Enfin, le coût des honoraires externes s'inscrit en hausse par rapport au budget de Fr. 116'263.-.

Le montant prévu pour les gros travaux d'entretien est légèrement inférieur au budget (Fr. -163'433.-) ; Il s'agit surtout du montant dédié à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif (Fr. -134'053.-) et des abords et parcs (Fr. -31'459.-).

Le montant consacré à l'entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles est inférieur au budget de Fr. 101'033.-. Dans le détail, des baisses sont constatées pour l'entretien des machines, véhicules et outils (Fr. -64'099.-), en particulier à la STEP (Fr. -27'185.-) et pour le remontoir (Fr. -14'839.-), et les charges de contrats de maintenance (Fr. -23'972.-).

Le montant dévolu aux loyers, leasings, fermages et taxes d'utilisation est proche du budget (Fr. -7'271.-). Ce poste comprend l'ensemble des loyers payés à l'externe, que cela soit pour le cercle scolaire, le pré- et parascolaire, et toutes les locations, de frais d'utilisation de matériel, de machines et de véhicules.

Le poste dédommagements est de Fr. -41'298.- inférieur au budget. Cette baisse s'explique principalement par la sous-estimation des coûts des camps au cercle scolaire (Fr. -26'299.-) et par des frais de déplacement globalement inférieurs au budget (Fr. -14'998.-).

Les réévaluations sur créances concernent les pertes sur débiteurs. Ces dernières sont de Fr. 780'038.- supérieures au budget. Cela concerne d'une part la provision de Fr. 500'000.- créée sur le prêt consenti à la Société coopérative Savoir-Faire Le Locle, cette dernière étant déclarée en faillite. Et d'autre part, cela concerne la hausse des pertes sur débiteurs impôt des personnes physiques (Fr. 263'268.-), révélateur de la difficulté croissante pour une partie de la population d'honorer ses factures. Les comptes 2024 enregistraient déjà une forte hausse, mais le budget 2025 était déjà sous toit et n'a pu en tenir compte.

Les diverses charges d'exploitation connaissent une différence marquée par rapport au budget (Fr. +1'025'874.-). Cet écart s'explique en réalité par l'inscription au budget d'un « écart statistique » de 1 million de francs. Ce montant, correspondant à une charge négative (recette) dans le budget, vise à atténuer la différence prévisible entre les comptes et le budget, puisque nous constatons chaque année un écart important sur les charges de biens, services et marchandises. Toutefois, comme en 2024 à hauteur de 0.6 million, cet écart s'est révélé surévalué de 0.5 million en 2025. Le budget 2026 tient ainsi compte d'un écart statistique revu à la baisse.

► AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

33 Amortissements du patrimoine administratif		Comptes 2025	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
330	Immobilisations corporelles du PA	9 321 418	9 580 630	-2.7%	9 291 686
332	Amortissements des immobilisations incorporelles	0	0		62 363
Total		9 321 418	9 580 630	-2.7%	9 354 049

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), les amortissements du patrimoine financier n'existent plus. De plus, les amortissements complémentaires ne sont plus autorisés, sauf s'ils se justifient par des pertes de valeur effectives.

La charge d'amortissement ordinaire est en diminution par rapport au budget 2025 et aux comptes 2024. Cela reflète la baisse du montant des investissements réalisés au cours de la dernière décennie, avec la dégradation de notre situation financière et l'effort d'investissement en diminution.

► CHARGES FINANCIÈRES

34 Charges financières		Comptes 2025	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
340	Intérêts passifs	1 369 523	1 472 110	-7.0%	1 566 477
342	Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	5 521	30 500	-81.9%	6 089
343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	1 594 043	1 737 400	-8.3%	1 658 556
344	Réévaluations, immobilisations PF	1 763 131	0		114 074
Total		4 732 217	3 240 010	+46.1%	3 345 196

Le poste des charges financières comprend toutes les charges d'intérêts passifs ainsi que les charges liées au patrimoine financier (notamment les immeubles locatifs). Les charges totales sont supérieures au budget de près de 1.5 million de francs suite à la réévaluation d'immeubles du patrimoine financier.

Le montant consacré aux intérêts passifs est inférieur au budget de Fr. 102'587.- et inscrit surtout en baisse par rapport aux comptes 2024 (Fr. -196'955.-). Ceci s'explique par l'évolution favorable des taux d'intérêt, avec des renouvellements à des taux plus favorables. Cependant, il s'agit en majorité de renouvellement à court terme et il est de plus en plus difficile d'obtenir des financements à plus long terme. L'effet sur la charge d'intérêts est donc positif, mais en termes de risque de taux, un lissage à plus long terme serait préférable.

La dette brute augmente de 11 million de francs en 2025. Durant cette année, des emprunts sont arrivés à échéance et ont été remboursés à hauteur de 29.4 millions de francs. En contrepartie, il a été nécessaire de refinancer ces remboursements et une partie des investissements 2025 en concluant deux emprunts pour un montant total de 15 millions de francs et de deux emprunts à très court terme d'un montant de 15.5 millions de francs.

En tenant toutefois compte de l'augmentation des liquidités de Fr. 2'193'859.- entre le 31.12.2024 et le 31.12.2025, il y a une diminution de l'endettement net de Fr. 1'063'508.-. Le taux moyen de la dette en 2025, sans tenir compte des emprunts à court terme (<12 mois), se monte à 0.95% (0.98% en 2024, avec un plancher historique de 0.85% en 2022).

De manière générale, nous pouvons relever que les conditions d'emprunts étaient favorables au courant de l'année. Cependant, l'accès au marché des emprunts à long terme s'est révélé presque impossible, les prêteurs préférant s'engager à court terme avec des taux supérieurs au moyen-long terme. L'année 2026 ne laisse pour l'instant pas entrevoir une amélioration de cette pratique et il est difficile de pouvoir lisser au mieux notre échéancier dans un contexte régional avec des collectivités publiques endettées.

Le tableau ci-après présente un état détaillé de la dette au 31.12.2025, selon les différents prêteurs et par ordre d'échéance :

Prêteur	Capital restant dû	Date de fin	Taux	Date de réalisation	Montant initial
Banque Cantonale Neuchâteloise	5 500 000.00 CHF			Ligne de crédit : très court terme	
Fondation Instit Supp LPP	4 000 000.00 CHF	16.02.2026	Taux fixe à 2 %	15.02.2023	4 000 000.00 CHF
Canton GR	5 000 000.00 CHF	18.02.2026	Taux fixe à 0.36 %	18.02.2022	5 000 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	11.03.2026	Taux fixe à 1.72 %	11.03.2013	5 000 000.00 CHF
Postfinance	790 000.00 CHF	01.06.2026	Taux fixe à 0.6 %	01.06.2016	790 000.00 CHF
Groupe Vontobel	10 000 000.00 CHF	01.06.2026	Taux fixe à 0.27 %	01.12.2025	10 000 000.00 CHF
KommunalKredit	100 000.00 CHF	14.06.2026	Taux fixe à 3.48 %	14.06.2006	2 000 000.00 CHF
Conféd Helvétique	125 200.00 CHF	31.12.2026	Taux fixe à 0 %	31.12.1996	3 511 000.00 CHF
Caisse pensions police GE	2 000 000.00 CHF	15.02.2027	Taux fixe à 0.67 %	15.02.2019	2 000 000.00 CHF
Canton GR	5 000 000.00 CHF	18.02.2027	Taux fixe à 0.5 %	18.02.2022	5 000 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	26.04.2027	Taux fixe à 0.35 %	25.04.2016	5 000 000.00 CHF
Fondation Instit Supp LPP	5 000 000.00 CHF	30.06.2027	Taux fixe à 0.51 %	30.06.2025	5 000 000.00 CHF
Fondation Instit Supp LPP	10 000 000.00 CHF	20.03.2028	Taux fixe à 0.99 %	20.03.2025	10 000 000.00 CHF
Caisse pensions police GE	1 000 000.00 CHF	28.03.2028	Taux fixe à 1.11 %	28.03.2018	1 000 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	23.06.2028	Taux fixe à 1.17 %	23.06.2015	5 000 000.00 CHF
Conféd Helvétique	97 500.00 CHF	31.12.2028	Taux fixe à 0 %	31.12.1998	900 000.00 CHF
Conféd Helvétique	24 300.00 CHF	31.12.2028	Taux fixe à 0 %	30.06.2009	162 000.00 CHF
Postfinance	4 000 000.00 CHF	13.03.2029	Taux fixe à 1.03 %	13.03.2018	4 000 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	08.06.2029	Taux fixe à 0.3 %	09.06.2021	5 000 000.00 CHF
Canton de Neuchatel	40 000.00 CHF	30.06.2029	Taux fixe à 0 %	11.06.2010	200 000.00 CHF
Dispensaire du Locle	100 000.00 CHF	31.10.2029	Taux fixe à 1 %	31.10.2019	100 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	25.01.2030	Taux fixe à 0.8 %	26.01.2017	5 000 000.00 CHF
SUVA	7 000 000.00 CHF	28.02.2030	Taux fixe à 0.82 %	28.02.2022	7 000 000.00 CHF
Migros Pensionskasse	5 000 000.00 CHF	24.01.2031	Taux fixe à 0.75 %	24.01.2017	5 000 000.00 CHF
SUVA	4 000 000.00 CHF	28.01.2031	Taux fixe à 0.3 %	28.01.2020	4 000 000.00 CHF
SUVA	4 000 000.00 CHF	28.01.2032	Taux fixe à 0.37 %	28.01.2020	4 000 000.00 CHF
Migros Pensionskasse	5 000 000.00 CHF	22.04.2032	Taux fixe à 0.5 %	22.04.2016	5 000 000.00 CHF
Conféd Helvétique	77 560.00 CHF	31.12.2032	Taux fixe à 0 %	31.12.2007	277 000.00 CHF
Migros Pensionskasse	5 000 000.00 CHF	27.01.2033	Taux fixe à 0.875 %	27.01.2017	5 000 000.00 CHF
Postfinance	4 000 000.00 CHF	13.03.2034	Taux fixe à 1.51 %	13.03.2018	4 000 000.00 CHF
BCN	10 000 000.00 CHF	18.11.2034	Taux fixe à 1.45 %	15.11.2024	10 000 000.00 CHF
Canton de Neuchatel	97 350.00 CHF	30.11.2034	Taux fixe à 0 %	15.12.2015	195 000.00 CHF
Canton de Neuchatel	547 570.00 CHF	31.12.2034	Taux fixe à 0 %	31.12.2004	1 825 000.00 CHF
AXA Winterthur	10 000 000.00 CHF	11.06.2035	Taux fixe à 0.56 %	09.06.2021	10 000 000.00 CHF
Canton de Neuchatel	400 000.00 CHF	31.12.2035	Taux fixe à 0 %	31.12.2005	1 200 000.00 CHF
Postfinance	7 000 000.00 CHF	15.12.2036	Taux fixe à 0.55 %	15.12.2020	7 000 000.00 CHF
Rentes genevoises as	3 520 000.00 CHF	24.05.2038	Taux fixe à 2.7 %	24.05.2023	4 000 000.00 CHF
Rentes genevoises as	2 975 000.00 CHF	31.03.2042	Taux fixe à 1.8 %	29.03.2022	3 500 000.00 CHF
Dette totale au 31.12.25	146 394 480.00 CHF				

Les charges pour les biens-fonds du patrimoine financier représentent les coûts d'entretien du patrimoine financier, en baisse par rapport au budget 2025 et aux comptes précédents.

Pour ce qui concerne les réévaluations des immobilisations du patrimoine financier, en 2025, nous avons réévalué les immeubles dont la valeur n'avait pas été ajustée depuis cinq ans selon les exigences légales. Cela a abouti à la réévaluation de 33 immeubles, avec une dévaluation de Fr. 1'763'131.- visible dans le compte 344. Certains immeubles ont généré une plus-value pour un total de Fr. 863'240.- qui est enregistrée dans le compte 444.

► ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX

35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		Comptes 2025	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
351	Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre	622 200	496 690	+25.3%	961 916
Total		622 200	496 690	+25.3%	961 916

Le montant des attributions aux financements spéciaux est supérieur au budget de Fr. 125'510.-.

Les attributions concernent principalement les mouvements suivants :

- Attribution à la réserve du bureau d'observation (BO) à hauteur de Fr. 64'621.-, correspondant au bénéfice réalisé par le BO-COSC. L'état de la réserve au 31.12.2025 est de Fr. 6'755'556.- ;
- Attribution au fonds forestier d'un montant de Fr. 144'075.-. L'état de la réserve au 31.12.2025 est de Fr. 435'971.- ;
- Attribution au fonds des arbres de Fr. 50'000.- suite à un versement de l'ECAP. L'état de la réserve au 31.12.2025 est de Fr. 148'768.- ;
- Attribution à la réserve pour la taxe d'épuration de Fr. 312'249.-. L'état de la réserve au 31.12.2025 est de Fr. 1'391'543.-.

► CHARGES DE TRANSFERT

36 Charges de transfert		Comptes 2025	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	197 145	219 600	-10.2%	201 823
361	Dédommagements à des collectivités publiques	9 529 843	9 039 069	+5.4%	8 756 418
362	Péréquation financière et compensation des charges	51 332	51 340	-0.0%	6 829
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	4 701 187	4 992 325	-5.8%	4 574 399
365	Réévaluations, participations PA	458	0		130 185
366	Amortissements, subventions d'investissements	7 675	0		13 677
Total		14 487 640	14 302 334	+1.3%	13 683 331

Les charges de transfert concernent tous les dédommagements et subventions versés à des tiers, que ceux-ci soient des associations, des personnes physiques ou d'autres collectivités publiques. Les charges de transfert sont de Fr. 185'306.- supérieures au budget et de Fr. 804'309.- aux comptes 2024.

Les quotes-parts de revenus destinées à des tiers sont proches du budget et le montant n'appelle pas de commentaires particuliers.

Les dédommagements versés à des collectivités publiques sont supérieurs au budget (Fr. +490'774.-) et aux derniers comptes (Fr. +773'424.-). Il y a toutefois des montants inférieurs au budget concernant notre part au SIS (Fr. -120'800.-) et au pot commun des transports (Fr. -74'724.-), ainsi que les contributions d'écolage à d'autres communes (Fr. -51'159.-). En revanche, la facture sociale s'inscrit en nette hausse tant par rapport au budget

(Fr. +639'537.-) qu'aux derniers comptes (Fr. +438'020.-). Cette hausse se concentre principalement sur les subsides LAMal et la charge de l'aide sociale.

Le détail de la facture sociale est présenté dans le tableau suivant :

Détail de la facture sociale Libellé	Comptes	Budget	Comptes	Ecart budget-comptes 25	
	2025	B2025	2024	Fr.	%
Subsides LAMal	2 228 713	1 902 709	2 065 135	+326 004	+17.1%
Assistance, charge nette	2 590 574	2 263 533	2 426 605	+327 041	+14.4%
Bourses d'études	196 180	177 509	117 549	+18 671	+10.5%
Avances de contributions d'entretien	14 402	18 600	12 573	-4 198	-22.6%
Indemnités aux organismes du social	221 810	225 279	202 118	-3 469	-1.5%
Allocations familiales personnes sans activité lucrative	109 699	112 016	112 871	-2 317	-2.1%
Intégration socio-professionnelle PACTE	227 724	277 563	235 808	-49 839	-18.0%
Fonds d'intégration prof. LACI	155 760	128 117	137 921	+27 643	+21.6%
Lutte contre la fraude	46 612	46 612	42 875	+0	+0.0%
TOTAL	5 791 475	5 151 938	5 353 455	+639 537	+12.4%

Le poste pour la péréquation financière et compensation des charges est conforme au budget. Il est à relever que dès 2020, ce poste ne comprend plus que la péréquation des ressources, sans compensation des surcharges structurelles. Ce dernier mécanisme a été remplacé par des compensations directement dans les secteurs où des surcharges sont constatées (école, accueil extrafamilial, situation géotopographique).

Les subventions à des collectivités et à des tiers sont inférieures au budget (Fr. -291'138.-). Dans le détail, la subvention pour le déplacement de la buvette du Ticino n'a pas été sollicitée (Fr. -200'000.-) et les subventions pour l'accueil des enfants sont, tous « secteurs » confondus, inférieures de Fr. 71'747.-.

La réévaluation de participations au patrimoine administratif correspond à l'ajustement des valeurs à la réalité économique. Des corrections à la baisse ont été apportées sur certaines participations, en fonction de l'évolution des fonds propres des sociétés concernées.

► CHARGES EXTRAORDINAIRES

38 Charges extraordinaires		Comptes 2025	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
387	Attribution aux recettes d'investissements	296 129	0		0
389	Attributions au capital propre	600 000	0		2 286 160
Total		896 129	0		2 286 160

L'attribution aux recettes d'investissements est une pratique comptable qui a dû être mise en place sur recommandation de l'office des communes. Auparavant, le financement d'investissement par des fonds communaux (fonds de l'énergie en particulier) se traduisait par une écriture comptable directement en recettes d'investissements, sans passage par le compte d'exploitation. Dorénavant, le prélèvement au fonds transite par le compte d'exploitation (nature 45) et la charge s'enregistre ensuite en nature 387 et enfin, est comptabilisée dans les recettes d'investissement.

L'attribution au capital propre à hauteur de Fr. 600'000.- représente l'alimentation à une réserve de préfinancement.

Le préfinancement permet de réduire des charges d'amortissement futures pour des projets d'une ampleur significative. Dans le cas présent, il est proposé d'alimenter :

- La réserve de préfinancement du Plan Directeur Partiel des Mobilités (PDPM). Elle a été créée par votre Autorité le 27.04.2012. Le solde de cette réserve est de Fr. 3'000'000.- au 1er janvier 2025. Avec une attribution de Fr. 600'000.-, la réserve est portée à 3.6 millions de francs et doit permettre le financement d'une partie des mesures évoquée dans le PDPM. Le total des mesures d'accompagnement de la réalisation de la N20 à la charge de la commune avait été estimé à 5.6 millions à l'époque.

L'alimentation des préfinancements est intégrée dans le résultat actuel des comptes. Toutefois, cela nécessite une validation formelle de votre Autorité en adoptant l'arrêté ad hoc.

Il est à relever que l'attribution à un préfinancement doit être prévu au budget selon l'art. 49 alinéa 3 LFinEC. L'attribution proposée, comme les deux attributions effectuées en 2024, est en contradiction avec cette disposition légale. Mais il apparaît difficile de prévoir de telles attributions dans un budget dont le résultat est déficitaire et le Conseil communal opte pour cette proposition dans une vision pragmatique en vue d'un projet majeur pour notre Ville.

► IMPUTATIONS INTERNES

39 Imputations internes		Comptes 2025	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
390	Approvisionnement en matériel et en marchandises	190 880	228 490	-16.5%	204 898
391	Prestations de services	4 591 429	4 731 305	-3.0%	4 564 174
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	791 273	824 550	-4.0%	837 691
393	Frais administratifs et d'exploitation	182 600	155 800	+17.2%	185 900
394	Intérêts et charges financières théoriques	633 207	635 530	-0.4%	697 858
Total		6 389 389	6 575 675	-2.8%	6 490 521

L'ensemble des imputations internes représente les flux financiers entre les différents services, avec des charges (chapitre 39) et des revenus (chapitre 49) équilibrés. La différence constatée entre les comptes et le budget n'a pas d'incidence, puisqu'une charge supplémentaire dans ce chapitre 39 verrait sa contrepartie immédiate avec une recette supplémentaire dans le chapitre 49, et inversement.

L'analyse des charges « 39 » montre que les prestations de service fournies à l'interne sont sensiblement inférieures à l'année 2024.

► REVENUS FISCAUX

40 Revenus fiscaux		Comptes 2025	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
400	Impôts directs, personnes physiques	-32 338 473	-30 060 000	+7.6%	-33 330 671
401	Impôts directs, personnes morales	-10 784 104	-7 500 000	+43.8%	-10 021 451
402	Autres impôts directs	-1 092 717	-1 030 000	+6.1%	-1 008 598
403	Impôts sur la possession et sur la dépense	-130 354	-134 000	-2.7%	-142 770
Total		-44 345 648	-38 724 000	+14.5%	-44 503 490

Au chapitre des impôts, il faut tout d'abord rappeler que l'année 2025 applique une bascule fiscale harmonisée pour tous les impôts (hors frontaliers) de 125 points pour l'État et de 75 points pour les communes. En plus de cette bascule, sur les 75 points d'impôt des personnes morales revenant à la commune, le 33% est prélevé pour contribuer au fonds de répartition mis en place (cette part a été augmentée dès 2020 et était de 30% avant). Depuis 2020, le solde du fonds est réparti entre toutes les communes en fonction du nombre d'emplois uniquement (auparavant, répartition pour moitié en proportion du nombre d'habitants et pour l'autre moitié en proportion du nombre d'emplois). En 2025, pour la Ville du Locle, la proportion du nombre d'emplois est de 8.92%, en progression par rapport à 2024 (8.40%).

Le mécanisme transitoire d'écrêtage introduit en 2024 se poursuit en 2025 pour la dernière fois. Il s'agit de l'introduction d'un écrêtage des recettes d'impôt des personnes morales qui sont qualifiées d'extraordinaires lorsque les conditions suivantes sont remplies :

1. L'impôt communal annuel par habitant est supérieur à Fr. 800.- ;
2. L'accroissement des recettes fiscales est supérieur à 15% par rapport à 2022.

La part du produit qualifiée d'extraordinaire est constituée par la part des recettes fiscales dépassant la plus élevée des deux limites. Cette dernière alimente le fonds de répartition de l'impôt des personnes morales pour être répartie selon les règles décrites ci-avant. En 2025, la Ville du Locle n'est pas contributrice et bénéficie de l'écrêtage à hauteur de 1.1 million de francs via le fonds.

Ce mécanisme est provisoire pour les années 2024 et 2025. Dès 2026, une solution pérenne a été trouvée à travers le renforcement de l'effort péréquatif dans le mécanisme actuel (augmentation du coefficient de redistribution). Pour la Ville du Locle, la situation reviendra à ce qui prévalait avant l'écrêtage en termes de montant global de recettes fiscales perçues.

De manière globale, les recettes fiscales ont connu une augmentation de l'ordre de 5.6 millions de francs par rapport au budget, en étant légèrement inférieures aux comptes 2024. Cette évolution est réjouissante car elle concerne nos trois types d'impôt : personnes morales, personnes physiques et frontaliers. En revanche, une partie de ces recettes, détaillée ci-après et estimée à 3.1 millions, n'est pas pérenne.

L'impôt des personnes physiques, hors frontaliers, est supérieur de 0.8 million de francs aux derniers comptes pour atteindre un total de 21.3 millions de francs. La dernière réforme fiscale a déployé ses effets, avec une baisse régulière de l'impôt depuis 2019 et il semble que l'année 2021 constitue un plancher, avec une reprise dès 2022. Dans le détail, par rapport à 2024, nous pouvons relever une hausse de l'impôt sur le revenu (Fr. +689'559.-), sur la fortune (Fr. +169'218.-) et plus modestement, sur le capital (Fr. +23'349.-). L'impôt à la source fléchit un peu (Fr. -57'401.-). Il est à noter que sur ces montants, Fr. 411'363.- concerne un rattrapage unique de

l'impôt sur le revenu des années précédentes et n'est donc pas pérenne (le montant est intégré aussi dans l'année en cours).

L'impôt sur le revenu des frontaliers s'inscrit en hausse par rapport au budget (+0.6 million), en étant inférieur aux comptes 2024 (-1.8 million). Cette baisse s'explique car il y avait un reliquat de l'année précédente important en 2024. Cet impôt est véritablement une ressource importante pour notre commune, en représentant le quart de l'impôt encaissé (49% les personnes physiques et 26% les personnes morales).

L'impôt des personnes morales culmine à 5.4 millions de francs, hors fonds de répartition, et est supérieur aux prévisions budgétaires d'un montant de 1.7 million de francs. Il s'inscrit en hausse par rapport à 2024 (+0.5 million). Cependant, c'est surtout l'impôt des années antérieures qui a enregistré des encaissements supplémentaires à hauteur de 1.6 million net, non prévus au budget et n'étant pas voués à être pérennes. Le budget 2026 tient compte pour la première fois d'une ligne « encaissements d'années antérieures ».

Le fonds de répartition de l'impôt des personnes morales apporte une contribution totale de 5.3 millions de francs, en progression de +0.2 million par rapport à 2024. Sur ce montant, 1.1 million de francs provient du mécanisme d'écrêtage expliqué plus haut et n'est donc pas pérenne puisque le mécanisme ne sera plus présent en 2026.

Les autres impôts directs représentent les impôts fonciers pour les personnes morales (PM) et, dès 2020, pour les personnes physiques (PP). L'impôt foncier PP est inférieur au budget (Fr. -25'715.-) et c'est l'inverse pour l'impôt foncier PM (Fr. +88'432.-).

L'impôt sur la possession et la dépense est constitué de la taxe sur les chiens, pour un total de Fr. 99'690.-, et de la taxe sur les spectacles pour Fr. 30'664.-.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des différentes recettes fiscales et les types d'écarts constatés :

Recettes fiscales - Comparatif 2025 - 2022

Impôt	C2025	B2025	Ecart	C2024	Ecart	C2023	Ecart	C2022	Ecart
PP	21 286 278	19 560 000	1 726 278	20 436 164	850 114	19 442 096	1 844 182	18 941 110	2 345 168
Dont préc.	411 364								
Frontaliers	11 052 195	10 500 000	552 195	12 894 507	-1 842 312	9 955 529	1 096 666	9 289 508	1 762 687
PM	5 428 660	3 700 000	1 728 660	4 883 877	544 784	3 482 528	1 946 133	2 949 923	2 478 738
Dont préc.	1 596 845								
Fonds PM	4 285 526	3 800 000	485 526	3 937 266	348 260	3 836 607	448 918	3 035 475	1 250 051
Ecrêtage	1 069 918	0	1 069 918	1 200 308	-130 390	0	1 069 918	0	1 069 918
Foncier PP	504 285	530 000	-25 715	473 738	30 547	533 584	-29 299	552 691	-48 406
Foncier PM	588 433	500 000	88 433	534 860	53 573	498 540	89 893	454 675	133 757
Autre*	130 354	134 000	-3 646	142 770	-12 416	129 802	553	132 301	-1 947
TOTAL 40	44 345 648	38 724 000	5 621 648	44 503 490	-157 841	37 878 685	6 466 963	35 355 683	8 989 965
Recettes non pérennes	3 078 127								
TOTAL 40 pérenne	41 267 521								

* Taxe des chiens et taxe sur les spectacles

Le niveau des recettes fiscales structurelles ajusté est ainsi plutôt de 41.3 millions, en tenant compte de 3.1 millions de recettes non pérennes.

► REVENUS RÉGALIENS ET DE CONCESSIONS

41 Revenus régaliens et de concessions		Comptes 2025	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
412	Revenus de concessions	-40 524	-38 210	+6.1%	-43 958
Total		-40 524	-38 210	+6.1%	-43 958

Les patentes et concessions représentent un montant relativement faible et cela n'appelle pas de commentaires particuliers.

► TAXES

42 Taxes		Comptes 2025	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
421	Emoluments administratifs	-446 086	-374 050	+19.3%	-443 401
422	Recettes hospitalières et d'établissements, pensions	-840 616	-764 000	+10.0%	-751 296
423	Ecolages et taxes de cours	-41 520	-40 500	+2.5%	-38 450
424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	-11 967 294	-12 775 898	-6.3%	-12 313 756
425	Recette sur ventes	-2 284 479	-2 305 560	-0.9%	-2 378 846
426	Remboursements	-1 008 530	-984 550	+2.4%	-1 313 816
427	Amendes	-265 555	-253 000	+5.0%	-252 040
429	Autres taxes	-135 628	-450 000	-69.9%	-153 420
Total		-16 989 707	-17 947 558	-5.3%	-17 645 025

Les taxes sont inférieures au budget 2025 et aux comptes 2024.

Les émoluments administratifs sont supérieurs au budget (Fr. +72'036.-), surtout pour ce qui concerne les sanctions de plans (Fr. +69'584.-).

Les recettes hospitalières et d'établissements comprennent le produit de la facturation du centre d'orthophonie et de la clinique dentaire. Elles sont supérieures à la prévision budgétaire et aux comptes précédents. Ces derniers étaient inférieurs en raison d'une absence maternité à la clinique dentaire.

Le montant des ecolages et taxes de cours correspond à la contribution des parents à la musique scolaire. Depuis 2018, cette dernière comprend aussi la contribution de l'Association Cantonale des Musiques Neuchâteloises (ACMN).

Les taxes d'utilisation et pour prestations de services comprennent l'ensemble du produit de la facturation de la Ville du Locle. Le montant total est inférieur au budget de plus de 0.8 million. Cet écart s'explique principalement sur plusieurs postes avec des surestimations pour : la taxe de base et au volume pour l'épuration de l'eau (Fr. -319'580.-), la facturation du produit des observations du BO-COSC (Fr. -299'724.-), la redevance d'usage du domaine public (Fr. -124'559.-) et dans une moindre mesure, la taxe sur les eaux pluviales (Fr. -58'100.-).

Les recettes sur ventes sont à peine inférieures au budget (Fr. -21'081.-). Cela résulte de différentes variations, avec la baisse du produit de la vente d'eau (Fr. -58'181.-), compensée partiellement par la vente de bois de service (Fr. +37'896.-) et de bois de feu (Fr. +9'594.-).

Le montant des remboursements est légèrement supérieur au budget de Fr. 23'980.-. Il est difficile de prévoir ce poste au budget, puisqu'il dépend de beaucoup de facteurs imprévus. Dans les grandes variations par rapport au budget, nous pouvons relever principalement le montant des taxes d'équipement, supérieur au budget de Fr. 180'354.-. Et à l'inverse, le montant des récupérations sur le salaire des enseignants du cercle scolaire a été inférieur au budget de Fr. 123'050.-.

Le poste des amendes est conforme au budget, en étant légèrement supérieur aux comptes précédents. Cela concerne essentiellement les amendes d'ordre du service du domaine public.

Le montant des autres taxes, budgété à hauteur de Fr. 450'000.-, représente en réalité le montant de la récupération du contentieux sur l'impôt des personnes physiques et morales pour Fr. 150'000.-. Un écart statistique de Fr. 300'000.- a été introduit dès le budget 2024 pour tenir compte d'une sous-estimation récurrente du budget des taxes.

► REVENUS DIVERS

43 Revenus divers		Comptes 2025	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
430	Revenus d'exploitation divers	-103 175	-112 650	-8.4%	-105 243
431	Inscription de prestations propres à l'actif	-21 000	-30 000	-30.0%	-80 000
439	Autres revenus	-2 872 574	0		0
Total		-2 996 749	-142 650	+2000.8%	-185 243

Les revenus divers sont globalement supérieurs au budget de Fr. 2'854'099.-, en raison d'un reclassement comptable de la réévaluation des actions du PA (dans le cas présent, celles de Viteos). Auparavant classé en nature 449 « Autres revenus financiers », le montant de la plus-value dégagée est maintenant classé en nature 439 « Autres revenus ». Hormis cet élément, il n'y a rien à relever dans le domaine des revenus divers. Les inscriptions de prestations propres à l'actif concernent notre facturation interne d'honoraires dans des investissements du patrimoine administratif.

► REVENUS FINANCIERS

44 Revenus financiers		Comptes 2025	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
440	Revenus des intérêts	-339 175	-299 545	+13.2%	-406 595
441	Gains réalisés PF	-210 000	0		-234 160
443	Produit des biens-fonds PF	-2 982 152	-2 978 600	+0.1%	-2 984 124
444	Réévaluations, immobilisations PF	-887 280	0		-4 650
445	Revenus financiers de prêts et de participations du PA	-665 481	-665 140	+0.1%	-664 566
446	Revenus financiers d'entreprises publiques	-8 160	0		0
447	Produit des biens-fonds PA	-452 658	-394 330	+14.8%	-429 122
449	Autres revenus financiers	0	-2 815 700	-100.0%	-2 785 906
Total		-5 544 906	-7 153 315	-22.5%	-7 509 124

Ce domaine comprend tous les revenus issus du patrimoine financier (PF). Son pendant au niveau des charges est la nature « Charges financières ». L'élément principal compris dans les revenus financiers est le revenu des loyers des immeubles locatifs (produit des biens-fonds PF). Les réévaluations d'actifs du patrimoine financier figurent aussi dans cette rubrique. Celles du patrimoine administratif sont maintenant dans la nature 439 au lieu de 449, expliquant la différence de 2.8 millions. Sans tenir compte de cette rocade comptable, globalement, les revenus financiers sont de 1.2 million supérieurs au budget et de 0.8 million de francs aux comptes 2024.

Dans le détail, le revenu des intérêts est supérieur aux estimations budgétaires (Fr. 39'630.-). Cette variation s'explique essentiellement par l'augmentation des intérêts moratoires reçus pour les personnes physiques (Fr. +24'994.-), compensée par la baisse de ceux perçus pour les personnes morales (Fr. -8'223.-). Le revenu des intérêts comprend aussi la rémunération des cautionnements et les intérêts perçus sur nos comptes bancaires et postaux, lorsqu'il y en a.

Les gains réalisés sur le patrimoine financier concernent les différentes ventes de terrains et domaines, qui passent désormais dans les comptes d'exploitation. En 2025, un gain de Fr. 210'000.- a été enregistré avec la récupération d'une subvention à la construction sur un immeuble accordée dans les années cinquantes.

Les revenus bruts des immeubles locatifs et des domaines ainsi que des terrains représentent des recettes de 2.9 millions de francs en 2025 et les recettes pour les droits de superficie s'élèvent à Fr. 73'855.-.

Le revenu financier de prêt et participation du PA concerne le dividende Viteos. Nous voyons que ce dernier a finalement été rétribué à hauteur de 4%, tel que prévu au budget. Un taux identique avait été pratiqué en 2024.

Le revenu financier d'entreprises publiques à hauteur de Fr. 8'160.- correspond au versement d'une subvention du Programme Bâtiments pour une réfection qui a été financée par le compte d'exploitation.

Le produit des loyers du patrimoine administratif, sous la nature 447, s'incrinvent en légère hausse par rapport au budget avec la mise en place de locations pour l'occupation de la piscine et patinoire suite à un changement de pratique avec la TVA (passage d'un assujettissement forfaitaire à effectif).

Les autres revenus financiers représentaient le montant de la réévaluation des actions Viteos au patrimoine administratif. Un reclassement comptable sous la nature 439 a été fait en 2025 (voir commentaire sous le chapitre « Revenus divers »).

► PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX

45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		Comptes 2025	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
450	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers	-9 000	0		0
451	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre	-1 081 049	-1 835 967	-41.1%	-551 979
Total		-1 090 049	-1 835 967	-40.6%	-551 979

Les prélèvements sur les financements spéciaux consistent souvent en des prélèvements dans les différentes réserves lorsque cela s'avère nécessaire pour équilibrer des chapitres devant être autoporteurs. C'est le cas par exemple du domaine de l'eau.

Un prélèvement à la réserve du bureau d'observation (BO) pour équilibrer le MHL n'a pas été effectué cette année, les comptes permettant d'absorber la charge nette du musée. Cela explique en grande partie l'écart par rapport au budget.

Les prélèvements principaux concernent les mouvements suivants :

- Prélèvement à la réserve eau à hauteur de Fr. 532'565.-. L'état de la réserve au 31.12.2025 est de Fr. 39'344.-. Une augmentation de la tarification entrera probablement en vigueur en 2026.
- Prélèvement à la réserve pour déchets des ménages de Fr. 12'676.-. L'état de la réserve au 31.12.2025 est de Fr. 608'598.- ;
- Prélèvement à la réserve pour déchets des entreprises de Fr. 22'563.-. L'état de la réserve au 31.12.2025 est de Fr. 93'813.- ;
- Prélèvement net au fonds communal de l'énergie à hauteur de Fr. 1'250.-. L'état de la réserve au 31.12.2025 est de Fr. 878'143.-.

Le détail de l'utilisation de ce fonds en 2025 est présenté dans le tableau suivant :

Utilisation du fonds communal de l'énergie	Comptes 2025
Solde du fonds communal au 01.01.2025	879 394.10
Redevance encaissée	315 281.22
Mandat gestion du fonds par Viteos	-5 402.75
Compte d'exploitation	-50 000.00
Subvention projet d'assainissement Tennis-Club Le Locle	-50 000.00
Compte des investissements	-261 128.75
Halle Collège 1 - divers assainissements	-100 000.00
Hôtel-de-Ville 3 - assainissement chauffage	-41 128.75
Voirie - Remplacement des portes rideau Billodes 52 côté ouest	-20 000.00
Collège Jehan-Droz - Remplacement luminaires salle des maîtres	-20 000.00
Collège des Girardet - réfection toiture du collège	-80 000.00
Total de l'utilisation annuelle (hors mandat de gestion)	-311 128.75
Solde du fonds communal au 31.12.2025	878 143.82

► REVENUS DE TRANSFERT

46 Revenus de transfert		Comptes 2025	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
460	Quotes-parts à des revenus	-112 426	-80 000	+40.5%	-109 110
461	Dédommagements de collectivités publiques	-2 776 772	-2 674 600	+3.8%	-2 623 346
462	Péréquation financière et compensation des charges	-3 143 360	-3 143 330	+0.0%	-3 362 555
463	Subventions des collectivités publiques et des tiers	-8 186 480	-7 966 730	+2.8%	-7 783 144
469	Différents revenus de transfert	0	-9 400	-100.0%	0
Total		-14 219 038	-13 874 060	+2.5%	-13 878 155

Les revenus de transfert concernent tous les dédommagements et subventions reçus de tiers, que cela soit des associations, des personnes physiques ou d'autres collectivités publiques. Les revenus de transfert sont supérieurs au budget.

Les quotes-parts à des revenus représentent notre part à la taxe LRVP (Loi sur les routes et voies publiques). Ce mécanisme a été introduit avec la loi en question.

Le montant des dédommagements des collectivités publiques est supérieur au budget 2025 et aux comptes 2024. Dans le détail, nous pouvons relever une hausse des contributions des autres communes à l'écolage (Fr. +119'718.-), un versement de l'ECAP à hauteur de Fr. 50'000.- pour le fonds des arbres et les dédommagements perçus pour les commandements de payer (Fr. +52'675.-). Il n'est pas inutile de noter que la hausse des commandements de payer est en lien avec le niveau important des actes de défauts de biens que nous connaissons depuis 2024. A l'inverse, la part des autres communes au fonctionnement de l'état civil est inférieur au budget de Fr. 99'717.-.

La péréquation financière et compensation des charges comprend tous les échanges péréquatifs avec le canton et les communes. Cela comprend surtout la compensation des charges géotopographiques de près de 1.5 million de francs et notre part à la compensation des charges de centre à hauteur du même montant. S'ajoute une compensation des charges scolaires (Fr. +31'918.-) et une compensation des charges d'accueil extra-familial (Fr. +152'789.-).

Les subventions des collectivités publiques et des tiers sont supérieures au budget (Fr. +219'750.-) et aux comptes précédents (Fr. +403'336.-). Les subventions fédérales pour le service forestier sont supérieures au budget de Fr. 69'022.-. Idem pour les subventions cantonales destinées aux institutions d'accueil extrafamilial (Fr. +127'140.-) et celles perçues par le guichet social régional (Fr. +115'701.-). A l'inverse, les subventions cantonales perçues pour les salaires enseignants s'inscrivent en-dessous du budget (Fr. -140'219.-).

Le montant indiqué sous les différents revenus de transfert concerne la rétrocession de la taxe CO₂. Cette dernière a été imputée par erreur dans un autre compte de recette en 2024.

► REVENUS EXTRAORDINAIRES

48 Revenus extraordinaires		Comptes 2025	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
489	Prélèvements sur le capital propre	-2 840 833	-2 841 160	-0.0%	-2 840 690
Total		-2 840 833	-2 841 160	-0.0%	-2 840 690

Les revenus extraordinaires représentent les prélèvements aux réserves. Dans les comptes 2025, un seul prélèvement a été effectué :

- Prélèvement à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 2'840'833.- Ce montant compense les charges d'amortissement supplémentaires générées par la réévaluation du patrimoine administratif.

► IMPUTATIONS INTERNES

49 Imputations internes		Comptes 2025	Budget 2025	Variations par rapport au budget 2025	Comptes 2024
		Fr.	Fr.	%	Fr.
490	Approvisionnement en matériel et en marchandises	-197 879	-226 300	-12.6%	-206 830
491	Prestations de services	-3 149 556	-3 142 845	+0.2%	-3 066 784
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	-2 396 747	-2 559 000	-6.3%	-2 507 049
493	Frais administratifs et d'exploitation	-12 000	-12 000	+0.0%	-12 000
494	Intérêts et charges financières théoriques	-633 207	-635 530	-0.4%	-697 858
Total		-6 389 389	-6 575 675	-2.8%	-6 490 521

Les commentaires des variations constatées pour le groupe 39 des imputations internes sont valables pour ce chapitre aussi, étant donné que les natures 39 et 49 sont « des miroirs ».

► INVESTISSEMENTS

Investissements comptes 2025	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
	Fr.	Fr.	Fr.
Patrimoine administratif	6 511 432	-770 092	5 741 340
Patrimoine financier	212 123	-59 009	153 114
Total	6 723 555	-829 101	5 894 454

Investissements budget 2025	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
	Fr.	Fr.	Fr.
Patrimoine administratif	11 827 500	-1 533 500	10 294 000
Patrimoine financier	3 800 000	-150 000	3 650 000
Total	15 627 500	-1 683 500	13 944 000

Investissements : écarts	Dépenses <i>Fr.</i>	Recettes <i>Fr.</i>	Dépenses nettes <i>Fr.</i>
Patrimoine administratif	-5 316 068	763 408	-4 552 660
Patrimoine financier	-3 587 877	90 991	-3 496 886
Total	-8 903 945	854 399	-8 049 546

Les investissements nets du patrimoine administratif atteignent 5.7 millions en 2025. Ils sont inférieurs au budget de 4.5 millions de francs. Cela signifie que le 55.1% des montants prévus au patrimoine administratif a été dépensé. Ce chiffre tient compte des montants réellement engagés et non pas des montants votés. Cet écart s'explique notamment par le report de certains projets importants tels que les nouveaux vestiaires au Communal ou encore le crédit d'étude pour la nouvelle STEP.

Le budget des investissements nets du patrimoine financier est de 3.6 millions de francs, alors que seulement Fr. 153'114.- ont été dépensés. Ceci s'explique par le report des travaux de réfection complet sur l'immeuble Jeanneret 41-43. Ce projet nécessite des opérations de préparation en amont et devrait être réalisé en 2027.

Les enjeux actuels en termes d'assainissement du patrimoine immobilier et de construction (nouvelle STEP) nécessiteront d'importants investissements qui devront être accompagnés par un renforcement des équipes.

Le montant des investissements bruts totaux s'élève en 2025 à 6.7 millions, duquel il faut déduire les recettes liées aux investissements à hauteur de 0.8 million de francs. Le total des investissements nets 2025 du patrimoine financier et administratif s'élève ainsi précisément à Fr. 5'894'494.-, en diminution par rapport à 2024 (Fr. 7'328'795.-).

► CONCLUSION

Le Conseil communal est heureux de présenter ce résultat bénéficiaire, qui fait suite à celui des comptes 2024 après neuf années déficitaires. Cela confirme la tendance amorcée ces dernières années et les facteurs qui y participent ne sont pas dus à des opérations comptables ou des éléments extraordinaires. Les recettes fiscales affichent une belle progression et il s'agit d'un signal positif.

Il ne faut cependant pas céder à l'euphorie. Cette situation est en grande partie due aux résultats d'une bonne conjoncture passée, une partie de l'impôt perçue tant pour les personnes physiques que morales concerne les années antérieures à l'année fiscale en cours et le revenu de l'écrêtement des impôts des entreprises se termine en 2026.

Le Conseil communal affiche donc un optimisme modéré, car la situation financière reste fragile, avec un niveau d'endettement en augmentation régulière. De gros projets d'investissement, la requalification de la piscine et la STEP, vont avoir un impact très important sur le niveau d'endettement. Une gestion financière prudente et raisonnable reste donc d'actualité et c'est pour cette raison que pour le Conseil communal, la maîtrise du niveau d'endettement demeure une priorité. Et bien sûr, même à l'échelon communal, il n'est pas possible de faire fi de la situation géopolitique mondiale, entre le retour d'une guerre commerciale et de conflits armés avec des impacts importants sur différents intrants.

Il y a toutefois des signes encourageants. Avec les investissements d'envergure prévus dans les Montagnes neuchâteloises à travers le concept de Mobilité 2030 – tunnel d'évitement du Locle et amélioration de la liaison par rail – ou le développement du site Hôtel-de-Ville 7 avec l'implantation de la Haute École Arc (HE-Arc) et le futur pôle Métiers du Temps / Time Arts (MTTA), l'avenir de la commune est orienté dans une vision dynamique.

En corollaire, une évolution démographique positive reste une priorité pour le Conseil communal et il a bon espoir que la campagne de promotion exogène lancée porte ses fruits. Finalement, l'aboutissement du Plan d'aménagement local (PAL) dans le courant de l'année 2026 permettra, de donner un coup d'accélérateur à plusieurs projets immobiliers d'envergure.

En plus de cela, notre collectivité possède des ressources pour traverser une période de vaches maigres, avec une réserve de politique conjoncturelle dotée de près de 10 millions et une fortune confortable de l'ordre de 70 millions de francs, même si cela ne doit pas constituer un oreiller de paresse.

Tous ces éléments doivent permettre de résorber le déficit structurel que nous connaissons probablement encore. Si les effets escomptés ne devaient pas être atteints, une approche rationnelle et approfondie du niveau des prestations et/ou de la fiscalité devra être abordée.

Il souhaite terminer ce rapport en remerciant l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi que tous les contribuables pour les efforts consentis en faveur de la collectivité. Il profite d'adresser ses sentiments de gratitude aux collaboratrices et collaborateurs des services communaux pour leur engagement et leur disponibilité. Le Conseil communal vous invite, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à bien vouloir voter les arrêtés ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,

M. Berly

Le chancelier,

P. Martinelli

ARRÊTÉ

concernant les comptes et la gestion 2025

Le Conseil général de la Commune du Locle
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal du 1^{er} avril 2026,
Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

Arrête :

Article premier- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2025, qui comprennent :

a) le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	88'300'517.31
Revenus d'exploitation	Fr.	<u>-86'071'104.43</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	2'229'412.88

Charges financières	Fr.	4'732'217.04
Produits financiers	Fr.	<u>-5'544'906.46</u>
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	-812'689.42

Résultat opérationnel (1+2) Fr. 1'416'723.46

Charges extraordinaires	Fr.	896'128.75
Revenus extraordinaires	Fr.	<u>-2'840'833.09</u>
Résultat extraordinaire (3)	Fr.	-1'944'704.34

Résultat total, compte de résultats (1+2+3) Fr. -527'980.88

b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :

Total des dépenses	Fr.	6'511'431.70
Total des recettes	Fr.	<u>-770'091.85</u>
Investissements nets	Fr.	<u>5'741'339.85</u>

c) pour information, les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :

Total des dépenses	Fr.	212'123.14
Total des recettes	Fr.	<u>-59'008.75</u>
Investissements nets	Fr.	<u>153'114.39</u>

d) le bilan au 31 décembre 2025.

Art. 2-

La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2025 est approuvée.

Art. 3-

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, à l'office des communes.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,
M. Rosselet

Le secrétaire,
C. Tissot

ARRÊTÉ

concernant l'alimentation de la réserve de préfinancement « PDPM »

Le Conseil général de la Commune du Locle

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964

Vu la loi les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014

Vu l'arrêté adoptant la création de la réserve de préfinancement « PDPM », du 27 avril 2012

Vu le rapport du Conseil communal du 1^{er} avril 2026,

Arrête :

Article premier- La réserve pour le préfinancement du coût des travaux du PDPM est alimentée d'un montant de Fr. 600'000.-.

Art. 2- ¹ Le montant sera imputé dans le compte de résultats 2025 au chapitre des attributions aux réserves sous le n° 5300.7900.38930.01 « Attribution réserve de préf. PDPM ».

² Il sera imputé en contrepartie au bilan sous le compte 29300.01 « Préfinancement PDPM ».

Art. 3- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,

M. Rosselet

Le secrétaire,

C. Tissot